



PÔLE
MÉTROPOLITAIN
**ARTOIS
DOUAISIS**

CONTRIBUTION COLLECTIVE

DU PÔLE
MÉTROPOLITAIN
ARTOIS DOUAISIS

AU SRADDET
HAUTS-DE-FRANCE

LE GRAND
DESSIN



Hauts-de-France

Pourquoi une contribution collective à l'échelle du Pôle Métropolitain Artois Douaisis ?

Associer les territoires dans l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) :

La Région des Hauts-de-France s'est lancée dans une ambitieuse démarche de concertation pour l'élaboration du SRADDET.

Pour traduire cette volonté de construction partagée du document, la Région offre la possibilité aux territoires qui la composent de lui fournir des contributions, enrichir ainsi le SRADDET et en faire un document en phase avec les réalités et besoins des territoires.

Une « contribution collective » pour le SRADDET :

Créé en juillet 2015, sous la forme d'une association de préfiguration, le Pôle Métropolitain Artois Douaisis est un outil au service de la coopération politique et technique interterritoriale.

Le syndicat mixte, nouvelle structure porteuse, a été créé par arrêté préfectoral du 18 décembre 2017.

Le Pôle Métropolitain Artois Douaisis regroupe six intercommunalités réparties sur les Départements du Nord (Communauté d'agglomération du Douaisis et Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent) et du Pas-de-Calais (Communauté urbaine d'Arras, Communautés de Communes des Campagnes de l'Artois, Osartis Marquion et du Sud Artois) et compte près de 450 000 habitants.

Le territoire est structuré autour de deux pôles urbains, Arras et Douai dont les aires d'influence s'étendent sur une large partie du territoire. Les zones péri-urbaines et au-delà, les territoires ruraux et agricoles, sont maillés par un réseau de bourgs centres et de pôles relais.

La quasi-totalité des intercommunalités du Pôle Métropolitain Artois Douaisis ont été lauréates de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » en 2015 et sont engagées dans la démarche de la Rev3.

Le territoire se caractérise par un fort emploi tertiaire sur Arras, une diversification en cours et par une présence forte de l'industrie et de la logistique dans le Douaisis (Renault à Cuincy, Amazon à Lauwin-Planque ou Saint Gobain à Émerchicourt). Ces deux pôles d'emplois majeurs à l'échelle régionale rayonnent sur les pôles métropolitains voisins. L'activité économique des bourgs-centres et pôles relais est diversifiée et profite d'un cadre de vie de qualité et d'une bonne accessibilité.

Le Douaisis est confronté à des enjeux forts comme l'héritage industriel et minier, et ses conséquences au niveau de l'emploi, de l'habitat, de la mobilité des habitants. Il concentre une part importante des difficultés sanitaires et sociales observées (le taux de chômage y est plus élevé que sur le reste du territoire du Pôle et supérieur à la moyenne régionale). Les zones rurales du Pôle Métropolitain sont également confrontées à ces difficultés.

Sur le territoire du Pôle Métropolitain Artois Douaisis, en 2014, l'indicateur de développement humain IDH-4 qui croise les dimensions niveau de vie, santé et éducation :

- est plus favorable à l'échelle de l'arrondissement d'Arras que dans le Douaisis ;
- révèle d'importantes inégalités socio-économiques ;
- est supérieur à celui observé dans les territoires limitrophes du bassin minier qui composent le pôle Métropolitain de l'Artois.

Le territoire doit notamment faire face aux difficultés générées par les mesures successives de réorganisation territoriale et ses impacts sur la structure de l'emploi public-privé, sa proximité de la Métropole Européenne de Lille et son aire d'attractivité résidentielle grandissante, la gestion de l'eau sous toutes ses formes (eau potable, voies navigables, inondations...).



Néanmoins, le territoire du Pôle Métropolitain Artois Douaisis compte de nombreux atouts, véritables vecteurs d'attractivité :

- deux gares desservies par le TGV (Arras et Douai),
- un positionnement géographique euro-régional et une connexion aux axes majeurs de transport, par route (A1, A26, A2, et A21), voie d'eau et fer,
- une forte attractivité économique (groupe pharmaceutique LFB à Arras, plateforme logistique Orchestra sur la zone Actiparc de Saint-Laurent-Blangy, ID Logistic à Brebières, plateforme logistique Amazon à Lauwin-Planque, AdVitam, Tereos, Häagen Dazs à Tilloy-les-Mofflaines, Colis Privé à Brebières, etc.),
- des pôles et filières d'excellence logistique, agro-alimentaire, archéologique (Musée-Parc Arkéos labellisé Euralens) et éco-construction,
- des inscriptions à l'UNESCO (la Citadelle Vauban à Arras, les Beffrois de Douai et d'Arras, Géants de Douai),
- un héritage et patrimoine culturel minier (le Centre Historique Minier de Lewarde, les cités minières, terrils, fosses et chevalements), également inscrits à l'UNESCO,
- le Tourisme de mémoire (les cimetières

militaires, Musée Jean et Denise Letaille - Bullecourt 1917, le Musée de Bapaume, le Monument des Fraternelles à Neuville-Saint-Vaast, la Carrière Wellington - mémorial de la bataille d'Arras, l'Abbaye de Mont-Saint-Éloi, la crypte des décapités de Munich à Vitry-en-Artois, etc.),

- des établissements de recherche et de formation : l'Université d'Artois répartie sur 5 sites, l'École des Mines à Douai, un réseau de formations agricoles (l'Institut Saint-Éloi à Bapaume, LEAP de Savy-Berlette, CFPPA à Tilloy-les-Mofflaines, Maison familiale de Berlencourt-le-Cauroy, Institut d'Anchin à Pecquencourt, Lycée Bio'Tech de Douai), le Centre d'Etudes Supérieures Informatiques à Arras, l'Université des Compagnons, ADRIANOR à Arras (centre de recherche dédié à l'agro-alimentaire), INRA à Tilloy, Nord Plants à Achicourt, etc.,
- la richesse et diversité des espaces naturels et continuités écologiques, avec notamment les vallées de la Scarpe et de la Sensée.

Par ailleurs, le territoire a décidé de se saisir de multiples opportunités qui s'offrent à lui :

- la réalisation de projets structurants et la valorisation de leurs retombées (le Canal Seine Nord Europe, le pôle gare

de Douai, le site ferroviaire de Somain, la Plate-forme multimodale de Marquion, la Gare internationale à Roeux-Fampoux, le projet e-Valley sur la Base Aérienne 103, le pôle économique d'ambition régionale Est d'Arras, le Réseau Express Hauts-de-France, le Val de Scarpe à Arras),

- le développement et la promotion du tourisme d'affaires, du tourisme vert et récréatif,
- la valorisation de la rivière Scarpe, axe naturel et lien entre les territoires du Pôle,
- la structuration de la filière d'excellence agricole et agro-alimentaire (industrie / agriculture : recherche-formation / entreprises / production de matières premières),
- le renforcement du rôle central du Pôle Métropolitain Artois Douaisis comme territoire relais entre la Métropole Européenne de Lille et le Grand Amiénois.

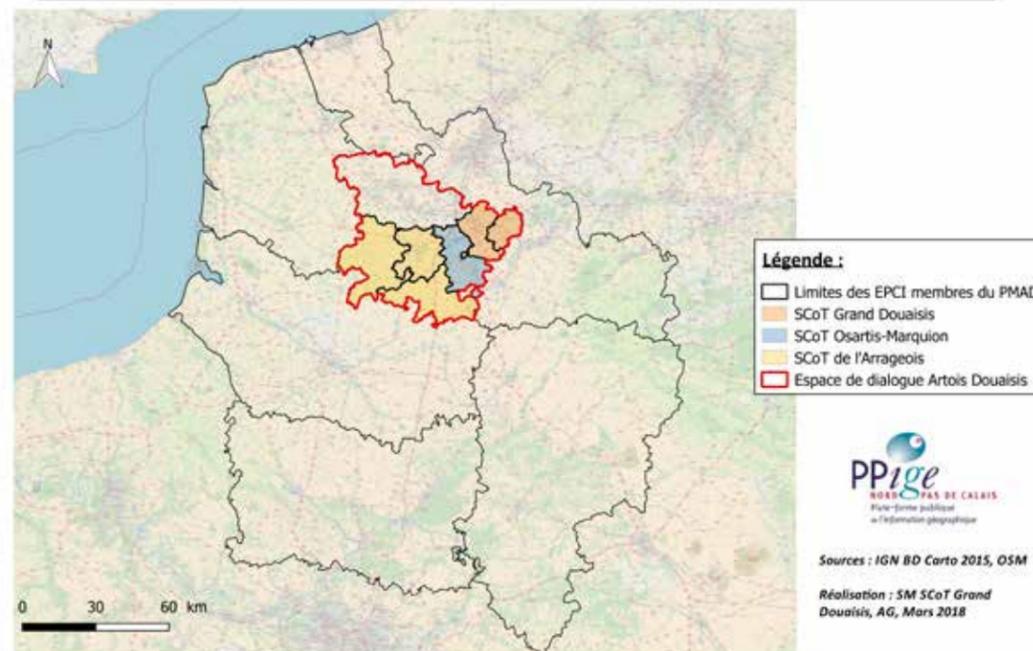
L'objectif des membres du Pôle Métropolitain Artois Douaisis est de travailler ensemble au développement harmonieux et innovant des territoires où villes-centres de bassins de vie, territoires péri-urbains et ruralités prospèrent ensemble, dans une perspective de solidarité territoriale, chacun faisant valoir ses atouts propres, sans renoncer à son identité.

A ce titre, les actions d'intérêt métropolitain déléguées au Pôle Métropolitain Artois Douaisis relèvent de trois grands axes stratégiques : les transports et la mobilité, le développement de l'attractivité territoriale, l'économie présente et résidentielle ainsi que le renforcement des solidarités pour tendre vers une équité territoriale.

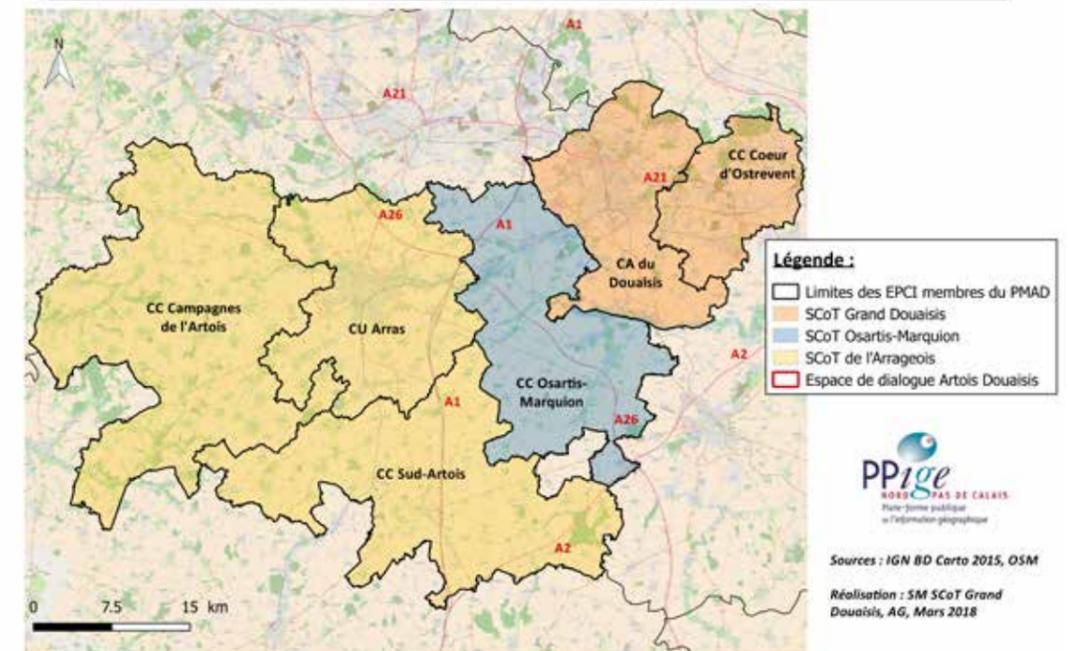
La démarche de concertation engagée par la Région en novembre 2016 constitue, pour le Pôle Métropolitain Artois Douaisis, ses membres, mais aussi pour les structures en charge de l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) que compte le territoire, une opportunité à saisir et participer de manière active à l'élaboration du SRADDET.

La présente contribution est donc le fruit de nombreuses séances de travail entre le Pôle Métropolitain, ses EPCI membres ainsi que les SCoT du Grand Douaisis et le SCoT, lesquelles ont permis d'appréhender plus finement les démarches engagées par les uns et les autres et de mieux cerner les enjeux communs.

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ARTOIS DOUAISIS DANS LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



PÉRIMÈTRE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN ARTOIS DOUAISIS



CONTRIBUTION COLLECTIVE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN ARTOIS DOUAISIS AU SRADDET HAUTS-DE-FRANCE

I. AFFICHER UNE AMBITION DÉMOGRAPHIQUE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE 8

II. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE GRÂCE AUX INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT RÉGIONAL 10

- Objectif 1 :** Améliorer l'accessibilité internationale 11
- Objectif 2 :** Reconnaître d'intérêt régional les infrastructures suivantes 11
- Objectif 3 :** Développer l'attractivité des territoires en favorisant l'installation d'entreprises 11
- Objectif 4 :** Favoriser l'intermodalité des territoires 11
- Objectif 5 :** Tirer parti du Canal Seine Nord Europe pour le rayonnement du territoire régional 11

III. DÉVELOPPER LE RÔLE MOTEUR D'ARRAS ET DE DOUAI, GRANDS PÔLES RÉGIONAUX 12

- Objectif 1 :** Maintenir les dessertes TGV des gares des pôles d'Arras et de Douai 13

- Objectif 2 :** Accompagner le développement du rôle pilote de Douai et d'Arras et de Douai dans les filières d'excellences prônées par Rev3 13

- Objectif 3 :** Maintenir et développer la desserte TER des villes d'Arras et Douai 13

- Objectif 4 :** Développer, en lien avec le SRDEII, les structures et arguments nécessaires pour accueillir de nouvelles activités tertiaires 13

IV. AFFIRMER LA COMPLÉMENTARITÉ GAGNANT-GAGNANT DES ESPACES URBAINS ET RURAUX 14

- Objectif 1 :** Tirer parti de la diversité des territoires 15

- Objectif 2 :** Préserver les espaces agricoles 15

- Objectif 3 :** Maintenir les services au sein des pôles ruraux 15

- Objectif 4 :** Créer de la valeur ajoutée dans les territoires ruraux 15

- Objectif 5 :** Faire de la mobilité un enjeu de cohésion sociale, de vitalité économique et d'attractivité des territoires 15

- Objectif 6 :** Gérer qualitativement les entrées de territoire 15

V. CRÉER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU COMMERCE 16

- Objectif 1 :** S'appuyer sur les démarches interterritoriales et travailler avec les SCoT sur ce sujet 17

- Objectif 2 :** Créer un observatoire de l'urbanisme commercial à l'échelle de la Région 17

- Objectif 3 :** Repenser à grande échelle le rapprochement entre commerces et zones d'habitation 17

VI. FAIRE RAYONNER LA RICHESSE CULTURELLE ET VALORISER LA DIVERSITÉ DU TOURISME DES TERRITOIRES DU PÔLE MÉTROPOLITAIN ARTOIS DOUAISIS 18

- Objectif 1 :** Reconnaître le territoire du Pôle Métropolitain Artois Douaisis pour son tourisme vert, structuré par les vallées des cours d'eau qui y prennent leur source 19

- Objectif 2 :** Faire du Canal Seine Nord Europe un équipement touristique d'avenir majeur 19

- Objectif 3 :** Reconnaître le territoire du Pôle Métropolitain Artois Douaisis pour l'entière de son tourisme patrimonial 19

- Objectif 4 :** Développer l'offre de mobilité à destination des touristes 19

- Objectif 5 :** Renforcer les autres formes de tourisme de l'Artois Douaisis : tourisme d'affaires, sportif, etc. 19

VII. VALORISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA TRAME VERTE ET BLEUE 20

- Objectif 1 :** Préserver Mettre en valeur les continuités écologiques via la grâce à une Trame Verte et Bleue profitable aux individus 21

- Objectif 2 :** Veiller à maintenir les coupures d'urbanisation d'intérêt écologique supra-territorial majeur 21

- Objectif 3 :** Prendre en compte le rôle de la Trame Verte et Bleue dans la protection de la ressource en eau et la préservation du risque inondations 21

- Objectif 4 :** Veiller particulièrement au maintien de la Trame Verte et Bleue en milieu urbain 21

VIII. DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE VOIES CYCLABLES DE QUALITÉ 22

- Objectif 1 :** Interconnecter les axes du réseau cyclable tout en garantissant leur multifonctionnalité, sans dissocier voies touristiques et voies « utilitaires » 23

- Objectif 2 :** Renforcer l'offre de services complémentaire à un réseau cyclable de qualité et sécurisé, en assurer la communication et la promotion 23

- Objectif 3 :** Connecter de manière physique les voies cyclables avec les gares 23

IX. TIRER PARTI DES SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES POUR TENDRE VERS L'INDÉPENDANCE ÉNERGETIQUE DE LA RÉGION 24

- Objectif 1 :** Engager le territoire régional dans une transition énergétique ambitieuse 25

- Objectif 2 :** Accompagner les projets de rénovation thermique du parc privé et du parc social 25

- Objectif 3 :** Accompagner le développement des énergies renouvelables (EnR) 25

X. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA RARÉFACTION DES RESSOURCES 26

- Objectif 1 :** Favoriser la mise en réseau et le partage de connaissance entre les territoires sur le climat 27

- Objectif 2 :** Aménager le territoire pour anticiper le changement climatique 27

- Objectif 3 :** Développer les actions favorisant l'amélioration de la qualité de l'air 27

I. Afficher une ambition démographique à l'échelle régionale

Le Pôle Métropolitain Artois Douaisis se situe entre les deux métropoles régionales, Lille et Amiens, les SCoT, à l'occasion de leur révision, ont engagé une réflexion afin d'anticiper l'évolution de leur population (vieillessement de la population, desserrement des ménages...).

L'évolution démographique emporte d'importantes conséquences en matière, notamment, de logements, consommation foncière et organisation des transports. Aussi, le Pôle, les territoires qui le composent ainsi que les structures porteuses de SCoT s'interrogent sur sa prise en compte dans les orientations et règles édictées par le SRADDET.

En parallèle, le Pôle Métropolitain Artois Douaisis traduit sa propre ambition démographique et économique par un objectif de territoire d'équilibre, organisé autour de :

- l'articulation entre les 2 métropoles régionales que sont Lille et Amiens ;
- le renforcement de ses villes moyennes, Douai et Arras ;
- la relation gagnante-gagnante rural – urbain ;
- l'organisation des transports pour une desserte optimale de tout le territoire.

Motivés par cet objectif d'équilibre territorial dans un contexte d'augmentation de la population et de l'activité économique, les territoires du Pôle Métropolitain Artois Douaisis justifient ainsi leurs besoins fonciers.



II. Renforcer l'attractivité du territoire grâce aux infrastructures d'intérêt régional

Le territoire du Pôle Métropolitain Artois Douaisis occupe une position géographique avantageuse (connexion aux grands axes routiers, connexion future aux routes fluviales européennes, desserte ferroviaire à grande vitesse...) et entend ainsi bénéficier d'infrastructures de transport et numériques afin de constituer un véritable pôle d'interfaces dynamique et ainsi contribuer au développement régional.

Objectif 1 : Améliorer l'accessibilité internationale

- Améliorer les conditions de déplacement à grande vitesse et grande distance (maintien des dessertes TGV d'Arras et de Douai), en renforçant les liens avec les aéroports de Lille et Charleroi ;
- Conforter et développer la desserte ferroviaire du territoire de l'Artois Douaisis en la connectant au projet de Réseau Express Hauts de France ;
- Soutenir le projet de la gare européenne de Rieux-Fampoux.

Objectif 2 : Reconnaître d'intérêt régional les infrastructures suivantes

- Le Canal Seine Nord Europe ;
- La gare européenne de Rieux-Fampoux ;
- La plateforme multimodale de Marquion ;
- E-valley sur l'ancienne Base Aérienne 103 à Epinoy ;
- La liaison performante Arras-Douai-Cambrai (transport de voyageurs) et la desserte ferroviaire fret de la plateforme multimodale de Marquion ;
- L'échangeur routier complet entre l'A2 et l'A26 ;
- Le Réseau Express Hauts de France ;
- La finalisation de la mise à 2x2 voies de la RD 939, axe économique structurant Est / Ouest d'Étaples à Hirson (agroalimentaire...) et du contournement d'Arras (rocade Est) afin de fluidifier l'ouest du territoire métropolitain ;
- La rénovation de la RN25 en lien avec la Somme, liaison efficace et rapide Lille / Arras / Amiens ;
- La couverture numérique Très Haut Débit fiable sur tout le territoire.

A l'instar du Canal Seine Nord Europe, les infrastructures reconnues d'intérêt régional ne doivent pas être intégrées au compte foncier des SCoT, de manière à ne pas freiner le développement, notamment économique, des territoires.

Objectif 3 : Développer l'attractivité des territoires en favorisant l'installation d'entreprises

- Engager une réflexion en amont sur l'accessibilité des futurs projets (capacité des infrastructures existantes, mutualisation, connexion avec les autres projets économiques) ;
- Soutenir l'attractivité en offrant des conditions de desserte renforcées et/ou nouvelles pour les pôles économiques des territoires ; la liste des infrastructures défendues par le Pôle Métropolitain Artois Douaisis et présentée dans l'objectif 2 ci-dessus répond notamment à cette ambition.

Objectif 4 : Favoriser l'intermodalité des territoires

- Développer la multi-modalité des gares TER d'intérêt régional ;
- Favoriser des modes alternatifs à la route pour le fret de marchandises : plateforme multimodale de Marquion, développement des ports fluviaux du Douaisis.

Objectif 5 : Tirer parti du Canal Seine Nord Europe pour le rayonnement du territoire régional

- Créer une maison du projet à Marquion, lieu d'information et d'échanges ;
- Engager une réflexion sur les connexions écologiques entre le Canal Seine Nord Europe et les éléments paysagers de manière à créer des cœurs de nature ;
- Développer les continuités des itinéraires cyclables ;
- Faire du Canal Seine Nord Europe un maillon d'un corridor à grand gabarit accessible aux croisiéristes fluviaux ;
- Engager une réflexion sur le devenir de l'ancien canal du Nord et notamment les ouvrages d'art (tunnel de Ruyaulcourt...).



III. Développer le rôle moteur d'Arras et de Douai, grands pôles régionaux

Les villes de Douai et d'Arras souhaitent renforcer leur capacité à assurer un rayonnement et une attractivité de référence dans les Hauts-de-France.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) a en effet identifié ces deux principales villes du Pôle Métropolitain Artois Douaisis comme grands pôles régionaux, leur attribuant des fonctions à des degrés divers selon le rôle que ces dernières doivent jouer pour tendre vers l'équilibre régional.

Pour autant, il est nécessaire de préciser ces quatre fonctions et particulièrement les échelles choisies ainsi que leurs conséquences dans les orientations et règles fixées par le SRADDET.

D'une manière générale, le développement de l'attractivité des villes moyennes du territoire (Arras et Douai) figure parmi les ambitions des SCoT du Pôle Métropolitain Artois Douaisis, actuellement en révision et s'inscrit donc dans l'ambition soutenue par la Région.

Objectif 1 : Maintenir les dessertes TGV des gares des pôles d'Arras et de Douai

- Renforcer l'attractivité des pôles gares des deux villes afin de développer leur rôle de porte d'entrée régionale et de hubs secondaires et faciliter la desserte des activités spécifiques (pôle judiciaire de la ville de Douai par exemple) ;

- Favoriser l'accès des visiteurs et touristes à ces villes par le train en lien avec la volonté de celles-ci de développer le tourisme d'affaire (Atria, Gayant Expo...).

Objectif 2 : Accompagner le développement du rôle pilote de Douai et d'Arras dans les filières d'excellences prônées par Rev3

- Favoriser le développement de clusters à partir des structures existantes ou en projet notamment autour de l'environnement pour Douai (ADEME, ADOPTA, AEAP) et des filières agricoles et agro-alimentaires pour Arras (futur technocentre sur la méthanisation, Chambre d'Agriculture Régionale, Adrianor, INRA) ;

- Développer les liens entre l'Université d'Artois, les structures de formation du territoire et ces filières d'excellence.

Objectif 3 : Maintenir et développer la desserte TER des villes d'Arras et Douai

- Faire des villes d'Arras et de Douai des Pôles d'Echanges Multimodaux, en lien avec les espaces périurbains et ruraux qui les entourent ;

- Développer la qualité des dessertes ferroviaires TER existantes (Arras – Etaples, Douai-Cambrai, ...) et créer de nouveaux liens ferroviaires (Arras – Douai – Cambrai) ;

- Favoriser le développement et la densification de l'habitat de ces villes moyennes, sensibles à l'étalement urbain, afin d'améliorer leur desserte en transport en commun et légitimer leur rôle de Pôles d'Echanges Multimodaux.

Objectif 4 : Développer, en lien avec le SRDEII, les structures et arguments nécessaires pour accueillir de nouvelles activités tertiaires

- Poursuivre les actions de démocratisation des usages du numérique pour être à la pointe de l'innovation numérique, en lien avec la démarche Rev3 ;

- Favoriser le développement des tiers-lieux, des espaces de coworking et du télétravail, notamment autour des gares.



IV. Affirmer la complémentarité gagnant-gagnant des espaces urbains et ruraux

Objectif 1 : Tirer parti de la diversité des territoires

- Encourager les pôles, acteurs du développement régional, à poursuivre les actions communes déjà engagées (sur les plans universitaire et culturel notamment à l'instar du Tandem Douai-Arras) ;
- À l'échelle intercommunale, favoriser les conditions d'un équilibre entre les espaces ruraux et périurbains ;
- À l'échelle métropolitaine, voire régionale, limiter les projets concurrentiels pouvant empêcher les pôles voisins de trouver leur propre équilibre, encourager la mutualisation.

Objectif 2 : Préserver les espaces agricoles

- Engager une réflexion sur la modularité et la réversibilité des aménagements pour répondre à la diversification des activités économiques et limiter la création de friches ;
- Favoriser la diversification concertée des activités agricoles : agroforesterie, artisanat, agro-tourisme, développement de projets innovants à partir de matières premières (unité de méthanisation, pyrogazéification, etc.) ;
- Accompagner les établissements publics dans la production continue de référentiels du potentiel foncier disponible dans l'enveloppe urbaine des communes, dans le cadre de l'élaboration des PLU/PLUi ;
- Encourager la mixité fonctionnelle dans les projets urbains (habitat, commerces, services, équipements, transports, activités économiques, etc.) et intégrer la fonction alimentaire des espaces agricoles (maraîchages, jardins urbains partagés, etc.).

Objectif 3 : Maintenir les services au sein des pôles ruraux

- Maintenir une offre médicale de qualité et de proximité : développer et accompagner le développement de maison de santé pluridisciplinaire ;

- Tendre vers un équilibre territorial en services :
 - par des relais d'emplois,
 - par l'implantation de Regroupements Pédagogiques ;
- Développer les usages du numérique au plus près des habitants : soutenir la création de maisons de services au public ;
- Soutenir l'élaboration de la stratégie numérique des territoires, expérimenter des outils.

Objectif 4 : Créer de la valeur ajoutée dans les territoires ruraux

- Entreprendre à la campagne : créer des lieux de travail partagés (co-working, ...) en privilégiant la proximité des gares, la desserte numérique ;
- Favoriser l'artisanat local dans les communes rurales marquées par la disparition de commerces de proximité.

Objectif 5 : Faire de la mobilité un enjeu de cohésion sociale, de vitalité économique et d'attractivité des territoires

- Renforcer l'intermodalité entre les territoires et encourager la coopération entre les territoires afin d'améliorer la lisibilité de l'offre et les complémentarités entre les modes de transports ;
- Encourager les dispositifs de transport à la demande ;
- Engager une réflexion avec la Chambre d'Agriculture, les professionnels et les usagers sur le sujet des circulations agricoles.

Objectif 6 : Gérer qualitativement les entrées de territoire

- Engager une réflexion commune sur la transition entre l'espace rural et l'espace urbain, sur les points de vue emblématiques ;
- Engager une réflexion commune sur la valorisation de la Scarpe et de la Sensée, rivières « trait d'union » entre les différents territoires du Pôle Métropolitain Artois Douais.



V. Créer les conditions d'un développement équilibré du commerce

Tôt dans l'élaboration du SRADDET, la Région s'est intéressée à la problématique de l'urbanisme commercial.

Dans un contexte national de redynamisation des centres-villes et de remise en cause du modèle de l'hypermarché, les SCoT, à l'occasion de leur révision, sont particulièrement vigilants à créer les conditions d'un développement équilibré du commerce.

C'est pourquoi, il est important que le SRADDET aborde cette problématique pour l'ensemble des territoires, dans toute leur diversité, sans se limiter aux fonctions commerciales et services au sein des ruralités.

Objectif 1 : S'appuyer sur les démarches interterritoriales et travailler avec les SCoT sur ce sujet

- Mettre en place une conférence territoriale du commerce en associant l'ensemble des acteurs du secteur (foncières, enseignes, etc.).

Objectif 2 : Créer un observatoire de l'urbanisme commercial à l'échelle de la Région

- Proposer, à travers le SRADDET, des orientations s'appliquant à l'ensemble des territoires de la Région afin de freiner la concurrence entre eux ;

- Adopter une charte d'aménagement commercial en partenariat avec les collectivités et acteurs du privé (distributeurs, sociétés foncières) ;

- Maîtriser l'offre commerciale périphérique pour répondre aux enjeux de complémentarité avec l'offre de commerces de centre-ville.

Objectif 3 : Repenser à grande échelle le rapprochement entre commerces et zones d'habitation

- Contribuer, en lien avec le soutien à l'attractivité des centres-villes, à faire diminuer la vacance des logements en cœur urbain ;

- Soutenir et renforcer le commerce de proximité des centres-villes d'Arras et Douai, des bourgs centres et des villages ;

- Intégrer les questions de logistiques urbaines liées à la consommation sur internet, en lien avec le SREDII et la TRI/Rev3, dans les réflexions d'aménagement de centre-ville.



VI. Faire rayonner la richesse culturelle et valoriser la diversité du tourisme des territoires du Pôle Métropolitain Artois Douaisis

Le document « Repère Territorial – Espace de dialogue Artois / Artois – Douaisis » porte un regard partiel sur les possibilités touristiques offertes par le territoire.

L'offre touristique du territoire est certes d'ordre culturel (Centre Historique Minier de Lewarde, Musée-Parc Arkéos à Douai, etc.), mémoriel (cimetières militaires de l'Arrageois et d'Osartis-Marquion...) et industrialo-patrimonial (sites miniers, base de loisirs des Argales, etc.) mais son potentiel touristique est en réalité bien plus riche.

En effet, les villes d'Arras et de Douai sont reconnues pour leur patrimoine architectural, au même titre que les espaces ruraux du territoire, lesquels jouissent également d'un tourisme vert attractif.

Objectif 1 : Reconnaître le territoire du Pôle Métropolitain Artois Douaisis pour son tourisme vert, structuré par les vallées des cours d'eau qui y prennent leur source

Vallées de la Scarpe (navigation fluviale, vélo...) et de la Sensée (pêche, vélo...).

Objectif 2 : Faire du Canal Seine Nord Europe un équipement touristique d'avenir majeur

- Créer un axe cyclable sécurisé longeant le Canal Seine Nord Europe de Compiègne à Aubencheul-au-Bac ;

- Connecter cet axe avec les voies cyclables existantes voisines, pour développer les circulations douces touristiques et utilitaires ;

- Faciliter le développement d'une navigation fluviale de plaisance (Canal Seine Nord Europe et Canal du Nord), par le développement de haltes fluviales, lien entre la voie d'eau et les paysages ruraux ;

- Accompagner l'appropriation du Canal Seine Nord Europe par les habitants grâce aux tourisms de loisirs et sportif (mur d'escalade à Ytres...).

Objectif 3 : Reconnaître le territoire du Pôle Métropolitain Artois Douaisis pour l'entièreté de son tourisme patrimonial

- Faire des classements Unesco les moteurs de la renommée touristique du Pôle Métropolitain Artois Douaisis : Beffrois d'Arras et de Douai, Citadelle d'Arras, sites du paysage culturel du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais ;

- Développer le tourisme de mémoire en misant sur la grande dispersion des vestiges des deux guerres mondiales (cimetières, casemates, rond-point des 7 Victoria Cross...) et scénariser la découverte du territoire (organisation de parcours) ;

- Promouvoir le développement des labels (Villes d'Art et d'Histoire, Village Patrimoine, Ville et Village Fleuris...);

- Valoriser et développer le potentiel patrimonial et touristique des aérodromes (Roelincourt, reconversion de l'aérodrome Osartis-Marquion basé à Vitry-en-Artois) et la réflexion sur la valorisation des témoignages de l'histoire de l'aviation ;

- Contribuer à la mise en tourisme du territoire rural par son patrimoine existant et ses offres d'hébergement diversifiées (campings, gîtes...) comme outil de développement local.

Objectif 4 : Développer l'offre de mobilité à destination des touristes

- Proposer aux touristes une offre de circuits connectés aux autres territoires ;

- Assurer un accueil de qualité des touristes arrivant dans le territoire du Pôle Métropolitain Artois Douaisis, quel que soit le moyen de transport utilisé (TGV, péniche, bus...);

- Connecter les voies cyclables et chemins de randonnée pédestre aux sites touristiques (cimetières militaires, sites Unesco, musées...).

Objectif 5 : Renforcer les autres formes de tourisme de l'Arrageois Douaisis : tourisme d'affaires, sportif, etc.

- Promouvoir l'attractivité de l'offre en tourisme d'affaires de l'Arrageois Douaisis, situé entre Paris, Bruxelles et Londres ;

- Valoriser les équipements nautiques du Val de Scarpe pour en faire une base arrière des Jeux Olympiques de 2024 ;

- Mailler le territoire avec un réseau de pôles d'articulation touristique pour valoriser l'attractivité du territoire, systématiser l'implantation d'équipements (maison du tourisme...) et de services (restauration, hébergement...).



VII. Valoriser la multifonctionnalité de la trame verte et bleue

La Trame Verte et Bleue (TVB) doit faire l'objet d'une attention toute particulière dans le SRADDET, lequel devra à minima s'appuyer sur les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) existants et reposer sur des objectifs ambitieux et réalistes.

Le rôle pivot attribué à la Trame Verte et Bleue dans le SRADDET est d'autant plus important que les territoires du Pôle Métropolitain Artois Douaisis affichent un objectif de développement ambitieux justifié par une compensation environnementale tout aussi ambitieuse, en partenariat avec le monde agricole et les autres acteurs ruraux.

Le Pôle Métropolitain Artois Douaisis compte en effet sur son territoire des vallées, qui sont d'importants marqueurs paysagers et jouent un rôle majeur dans la biodiversité régionale. Ces vallées sont le support de corridors écologiques, reliant des zones de patrimoine naturel remarquable considérées comme des réservoirs de biodiversité. Dans le cas présent, ces vallées, de la Scarpe et de la Sensée particulièrement, forment un trait d'union et assurent une continuité entre deux espaces paysagers majeurs : les plateaux de l'Artois et le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

Objectif 1 : Préserver les continuités écologiques grâce à une Trame Verte et Bleue profitable aux individus

- Développer le tourisme sur le territoire du Pôle Métropolitain Artois Douaisis en vulgarisant le patrimoine naturel de la Trame Verte et Bleue et les réservoirs de biodiversité qu'elle relie ;
- Utiliser la Trame Verte et Bleue comme support des pistes cyclables, permettant de relier les territoires entre eux via des modes doux.

Objectif 2 : Veiller à maintenir les coupures d'urbanisation d'intérêt écologique supra-territorial majeur

- Promouvoir la biodiversité régionale en préservant les espèces animales et végétales : La richesse du patrimoine naturel régional peut paraître à cet égard sous-estimé et participe à l'attraction touristique et aux aménités vertes.

Objectif 3 : Prendre en compte le rôle de la Trame Verte et Bleue dans la protection de la ressource en eau et la préservation du risque inondations

- Préserver les zones humides et leur rôle de filtration des eaux pluviales et de ruissellement sur un territoire possédant d'importantes réserves d'eaux souterraines ;
- Cartographier les fossés, l'écoulement naturel des eaux et les lieux de coulées de boues récurrentes ;
- Veiller à maintenir le rôle de zone d'expansion des crues des espaces de la Trame Verte et Bleue.

Objectif 4 : Veiller particulièrement au maintien de la Trame Verte et Bleue en milieu urbain

- Anticiper l'adaptation au changement climatique afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains ;
- Favoriser l'accessibilité aux aménités environnementales concourant à la bonne santé des habitants et aux déplacements en mode doux.



VIII. Développer un réseau de voies cyclables de qualité

Les voies cyclables constituent un autre lien fort entre les territoires et peuvent être le support d'une réflexion et action communes pour mener des projets structurants.

Parce que la pratique du vélo représente une véritable alternative à la voiture et permet ainsi de lutter contre le changement climatique, le renforcement et la promotion d'un réseau cyclable de qualité constitue une condition sine qua non pour inciter à sa pratique régulière voire quotidienne.

La pratique du vélo participe également à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction d'émission des gaz à effet de serre et à tendre vers des modèles de villes attractifs (slow city, ville durable, ...).

Objectif 1 : Interconnecter les axes du réseau cyclable tout en garantissant leur multifonctionnalité, sans dissocier voies touristiques et voies « utilitaires »

- Créer une véloroute « de Pas-en-Artois à Aubigny-au-Bac via Hermies et Marquion », regroupant les véloroutes (actuels ou en projet) du sud de l'Artois, du Canal Seine Nord Europe et la véloroute « au fil de l'eau » ;
- Organiser les voies cyclables :
 - en étoile depuis les ville-centres d'Arras et Douai, qui constituent les têtes de réseau des flux et des activités des habitants,
 - en plusieurs couronnes reliant les espaces périurbains et ruraux, en passant par les communes pôles d'armature territoriale identifiés par les documents d'urbanisme ;
- Organiser les voies cyclables en une couronne reliant les communes ceinturant les deux ville-centre, Arras et Douai ;
- Etoffer le réseau par l'aménagement d'axes cyclables de maillage locaux (sécurisation de voies, liaisons entre des communes voisines, ...) desservant les équipements (scolaires, ...) et les parcs d'activités ;
- Favoriser le franchissement par les modes doux des contournements routiers et des entrées d'agglomération ;

- Aménager les axes structurants du réseau cyclable du Pôle Métropolitain Artois Douaisis en site propre, comme l'est par exemple la véloroute de la mémoire entre Dainville et Saulty, à connecter avec le Doullennais et l'EuroVelo 5.

Objectif 2 : Renforcer l'offre de services complémentaire à un réseau cyclable de qualité et sécurisé, en assurant la communication et la promotion

- Communiquer à destination des touristes internationaux : carte des Eurovélo et véloroutes ;
- Développer l'offre de location de vélo et de conciergerie adaptée au vélotourisme dans les pôles de Douai et d'Arras, à proximité des lieux d'arrivée des visiteurs du territoire (gares, ...) ;
- Développer et sécuriser les parkings de stationnement de vélo dans les pôles d'armature territoriale identifiés par les documents d'urbanisme ;
- Inciter à l'intermodalité vélo – train en cartographiant l'accessibilité cyclable des gares et les lieux de stationnement et de location de vélo ;
- Communiquer auprès des habitants sur les gains (financiers, de temps, santé, etc.) effectués en ayant recours au vélo, plutôt que la voiture, pour leurs trajets.

Objectif 3 : Connecter de manière physique les voies cyclables avec les gares

- Avec les gares principales – têtes de réseaux ferroviaires, comme celles d'Arras et de Douai et aménager des voies cyclables en site propre ;
- Avec les gares des pôles d'armature territoriale définis par les SCoT (Achiet-le-Grand, Aubigny-en-Artois, Somain, ...) ;
- Avec les gares des communes secondaires (Frévin-Capelle, Brebières, Vitry-en-Artois, Montigny-en-Ostrevent, etc.).



IX. Tirer parti des spécificités des territoires pour tendre vers l'indépendance énergétique de la région

Le SRADDET se substituera aux 2 Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) Nord Pas de Calais et Picardie, approuvés en 2012 mais frappés d'annulation, partiellement pour le SRCAE du Nord Pas de Calais pour sa partie schéma éolien (TA Lille du 16 avril 2016) et totalement pour le SRCAE de Picardie (CAA de Douai le 14 juin 2016).

Les orientations et règles inscrites dans le SRADDET irrigueront directement les documents de planification territoriaux locaux et conditionneront donc en grande partie les dynamiques des territoires.

Le SRADDET doit donc permettre de faire de la transition énergétique et de la lutte contre les changements climatiques une priorité, soutenue par la Région et ses partenaires à travers la démarche REV3 notamment.

Les territoires du Pôle Métropolitain Artois Douaisis sont d'ores et déjà inscrits dans cette dynamique à travers :

- les démarches de plan climat à l'échelle d'EPCI, de SCoT ;
- la reconnaissance de territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ;
- les démarches de SCoT avec intégration forte des questions énergie-climat ;
- le développement de projets énergie renouvelable et de récupération, de projets REV3... ;
- la réalisation d'études techniques spécifiques sur les énergies renouvelables et de récupération, l'adaptation, la consommation d'énergie... ;
- la signature d'un Contrat de Transition Ecologique par la CUA.

Objectif 1 : Engager le territoire régional dans une transition énergétique ambitieuse

- Renforcer et accentuer le réseau d'échanges entre les territoires sur les actions de transition énergétique et soutenir les territoires qui s'inscrivent dans cette démarche (ex : DT3E Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique) ;

- Faire de la sobriété énergétique (en termes d'aménagement du territoire, d'alimentation, de mobilité et de logement) une priorité d'intervention à travers des objectifs clairs, sur le long terme et pour tous les secteurs (bâtiment, transports...);

- Soutenir le développement des clusters opérationnels pour le bâtiment durable (construction, rénovation...).

Objectif 2 : Accompagner les projets de rénovation thermique du parc privé et du parc social

- Engager et soutenir des projets de rénovation énergétique notamment pour les parties du parc non subventionnés (hors ANAH, hors ANRU...);

- Accompagner les propriétaires vers des projets de rénovation efficace et des outils financiers compréhensibles, mobilisables facilement et opérationnels ;

- Développer la formation des entreprises sur la rénovation thermique, l'utilisation des matériaux locaux bio-sourcés, l'étanchéité à l'air...

Objectif 3 : Accompagner le développement des énergies renouvelables (EnR)

- Favoriser le caractère local des EnR et respecter les spécificités géographique, politique et financière des projets via des stratégies territoriales de développement des EnR ;

- Accompagner le développement de micro-projets EnR (ex : microcentrale hydroélectrique...) permettant de lancer des dynamiques de déploiement toute EnR à l'échelle d'un territoire ;

- Inciter au développement des centrales photovoltaïques sur les surfaces bâties, notamment sur les zones commerciales, les entrepôts... ;

- Accompagner le développement des projets collectifs d'installation d'EnR, intégrant des collectivités, des citoyens, des entreprises locales... ;

- Développer de manière raisonnée la production de biogaz (concerter les habitants en amont, limiter les nuisances, mutualiser les équipements, limiter les distances de transport d'intrants...).



X. Adapter les territoires au changement climatique et à la raréfaction des ressources

Notre région est particulièrement exposée au risque de submersion marine, à la sécheresse, et au retrait/gonflement des argiles. De plus toutes les activités de nos territoires sont impactées par la hausse des prix de l'énergie et la raréfaction de certaines matières premières.

Objectif 1 : Favoriser la mise en réseau et le partage de connaissance entre les territoires sur le climat

- Identifier le CERDD comme animateur du réseau des acteurs régionaux du climat dont les porteurs de PCAET et les contractualisations engagées ;
- Accentuer le rôle et les moyens en matière d'observation du climat (à l'échelle des territoires) et de développement des pratiques locales de résilience ;
- Identifier les territoires porteurs de SCoT comme des acteurs majeurs de ces actions d'adaptation.

Objectif 2 : Aménager le territoire pour anticiper le changement climatique

- Adapter les politiques d'aménagement régionales aux objectifs opérationnels identifiés dans les PCAET, favoriser une articulation entre eux ;
- Généraliser les actions et prioriser les aménagements et opérations permettant une gestion économe de l'eau (gestion des eaux pluviales...) et de lutter contre les îlots de chaleur (nature en ville, friches renaturées...);

- Agir pour la résilience et la valorisation des espaces agricoles et naturels en faisant de l'agriculture un atout de la résilience des territoires et garantir une gouvernance pérenne de la ressource en eau ;

- Faire de l'adaptation un moteur pour le développement économique en renforçant les initiatives locales d'économie circulaire (circuits courts, réemploi, écologie industrielle, mutualisation...) et le développement de démarches territoriales ;

- Renforcer l'information et la sensibilisation aux phénomènes de retrait et gonflement des argiles qui sont directement liés au changement climatique avec les excès ou pénurie d'eau : Informer les habitants en les sensibilisant à ce problème pour amener à un changement de comportements.

Objectif 3 : Développer les actions favorisant l'amélioration de la qualité de l'air

- Développer la connaissance et la modélisation « locale » des sources et des effets d'une mauvaise qualité de l'air. Rendre l'information accessible et gratuite ;
- Développer les projets favorisant et priorisant les mobilités alternatives à la voiture et renforcer l'utilisation du ferroviaire pour le transport des personnes et des marchandises.





CONTACT

Amandine CAMOSSARO

Chargée de Mission

✉ amandine.camossaro@pm-artois-douaisis.eu

☎ 07 85 37 73 22



PÔLE
MÉTROPOLITAIN
**ARTOIS
DOUAISIS**

Pôle Métropolitain Artois Douaisis

Siège de la communauté de communes Osartis Marquion
Rue Jean Monnet - 62490 VITRY-EN-ARTOIS